

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, FORESTIER ADRIEN, LESPERON DOMINIQUE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, HUCK BRIGITTE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HEITZ PATRICIA,

Ont donné pouvoir : GANGLOFF HENRI-PIERRE à HIGI CHRISTIANE, FUNFROCK PHILIPPE à RIVIERE BAPTISTE, OSWALD NICOLE à FORLER BRIGITTE, WURTZ YVES à LORENTZ ALEXANDRE

Est absent non excusé : ERATH DIDIER

Secrétaire de séance : FORLER BRIGITTE

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 02 octobre 2025

DM28/2025 – DECISION MODIFICATIVE N°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants pour les communes,

VU le budget primitif 2025 adopté par délibération du Conseil municipal en date du 31 mars 2025,

Considérant la nécessité d'adapter les inscriptions budgétaires pour tenir compte :

- De dépenses nouvelles ou plus élevées que prévu,
- D'annulations de crédits devenus sans objet,
- De recettes complémentaires ou réajustées,

CONSIDERANT que ces ajustements ne remettent pas en cause l'équilibre global du budget primitif,

CONSIDERANT les crédits à ouvrir au chapitre 012 et à annuler au chapitre 011, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits à annuler en €	Crédits à ouvrir en €
011	617	Etudes et recherches	35.000€	
012	64131	Rémunérations non titulaires		15.000€
012	6417	Rémunération des apprentis		13.000€
012	6474	Versement aux œuvres sociales		7.000€
		TOTAL	35.000€	35.000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité soit 18 voix pour :

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 au budget primitif 2025, telle que présentée ci-dessus,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, le 6 octobre 2025

Le Maire, Alexandre LORENTZ



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Mittlehausbergen, Bas-Rhin. The stamp contains the text 'Mairie de MITTELHAUSBERGEN' and 'Bas-Rhin'. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff and a sword. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.